



Les signes de qualité enfin officialisés !

Attendue de longue date par les producteurs, l'officialisation des signes d'identification de la qualité et de l'origine conforte un système de reconnaissance des produits certifiés déjà en place et apporte des garanties aux consommateurs. Tour d'horizon.

Le 12 janvier dernier, les élus du Congrès ont adopté une loi du pays instaurant des signes d'identification de la qualité et de l'origine des produits agricoles, agroalimentaires et de la mer en Nouvelle-Calédonie (SIQO-NC).

Pour les agriculteurs et les pêcheurs, il s'agit de mettre en avant enfin officiellement l'identité et la qualité de leur production. Attendue par les producteurs depuis quelques années, cette loi du pays apporte une meilleure protection en cas d'utilisation frauduleuse des signes.

Ces labels répondent par ailleurs aux attentes des consommateurs en permettant une meilleure reconnaissance et une meilleure identification des savoir-faire et de la qualité des produits calédoniens.

Un dispositif de reconnaissance bien rodé

Depuis 2007 déjà, les partenaires institutionnels du secteur agricole (Erpa, État, Nouvelle-Calédonie, provinces), les chambres consulaires et les consommateurs ont planché sur ce dispositif de reconnaissance.

- Les exploitants eux-mêmes définissent de façon concertée, au sein d'un groupement de producteurs appelé ODG (organisme de défense et de gestion), les cahiers des charges qui devront être homologués par le gouvernement pour chacun des signes.
- Un organisme de contrôle (OC) agréé se charge de vérifier que l'exploitant a des pratiques correspondant aux exigences spécifiées dans le référentiel. Si le dossier est conforme, un comité de certification délivre la certification à l'exploitation qui pourra, alors, apposer le signe sur ses produits.
- Tout ce processus est supervisé par l'organisme de gestion (OG), constitué des représentants des collectivités, mais aussi d'associations de consommateurs et de protection de l'environnement. Ses missions consistent principalement à assurer un suivi du fonctionnement du processus de reconnaissance et à instruire toutes les demandes d'agrément des OC, d'homologation des référentiels et de reconnaissance des ODG pour soumettre un avis au gouvernement qui prend la décision finale par voie d'arrêt.

Ainsi le consommateur pourra être certain de la qualité et de l'origine du produit calédonien qu'il achètera, car dans le même temps le dispositif prévoit toutes les sanctions pour limiter les dérives ou les abus.

6 signes bientôt dans les rayons et sur les étals

Les signes de qualité sont au nombre de six : Qualité Supérieure, Certifié Authentique, Pêche Responsable, Agriculture Responsable, Agriculture Intégrée et enfin Biopasifika pour l'agriculture biologique. Chacun d'entre eux répond à des objectifs et à des exigences précises concernant notamment le mode de production.

Ces signes se matérialisent par des étiquettes collées sur les emballages des produits agricoles, agroalimentaires et de la mer. « Celles-ci garantissent que les produits sur lesquels elles sont apposées respectent un niveau de qualité défini dans le cahier des charges », précise l'Erpa, qui souligne également que « les producteurs souhaitant identifier leurs produits pour mettre en avant leurs pratiques et soucieux d'un certain niveau de qualité doivent intégrer le processus de reconnaissance et d'identification de la qualité ».

À la Chambre d'agriculture, une animatrice des signes de qualité est au service des professionnels pour toute question sur le sujet et pour accompagner les groupements de producteurs dans leurs démarches.



Il existe six signes de qualité, bientôt dans les rayons et sur les étals.

Des démarches déjà bien engagées

Aujourd'hui, déjà 85 exploitations sont certifiées Biopasifika et produisent une centaine de tonnes de produits. Celles-ci sont toutes adhérentes à Biocalédonia, système participatif qui délivre la garantie que les producteurs respectent la norme océanienne d'agriculture biologique. Au sein de Repair, ODG du signe Agriculture Responsable, 18 exploitations

sont déjà certifiées et fournissent au marché calédonien plus de 2 500 tonnes de produits agricoles.

Enfin, 2 400 tonnes de poissons pélagiques sont issues de quatre armements certifiés Pêche Responsable et adhérents à la Fédération des pêcheurs hauturiers, ODG pour ce signe.

Il y a fort à parier qu'avec cette officialisation, de nouvelles démarches voient aussi rapidement le jour...

Chiffres clés

- 85 exploitations certifiées bio
- 18 exploitations certifiées Agriculture Responsable
- 4 armateurs certifiés Pêche Responsable

Témoignages des organismes de défense et de gestion sur cette officialisation



Thomas Carlen, président de Biocalédonia :

« La signature des signes de qualité est pour l'association Biocalédonia un grand pas juridique en avant. En effet, le signe de qualité Biopasifika est donc officiellement reconnu sur le territoire comme le signe de l'agriculture biologique calédonienne. Il permet donc de promouvoir et surtout de protéger nos produits biologiques de toute usurpation considérée maintenant comme frauduleuse. C'est donc également une valorisation juridique de toutes les entreprises qui ont fait l'effort depuis 2009 de respecter le cahier des charges très strict de la norme NOAB pour obtenir la certification Biopasifika. »



Jean-Christophe Niautou, président de Repair :

« Pour chaque agriculteur certifié Agriculture Responsable et pour l'ensemble du réseau Repair, cette officialisation représente avant tout une reconnaissance. Elle donne aussi une plus grande validité à notre démarche vis-à-vis de nos clients et du consommateur final. À nous à présent de maintenir cette confiance et de faire connaître la qualité de nos modes de production »



Florent Pithon, président de la Fédération des pêcheurs hauturiers

« L'officialisation des signes de qualité est une grande avancée pour l'engagement de la profession dans la démarche Pêche Responsable. Notre démarche est maintenant mieux protégée et va devenir plus visible des consommateurs et des différents acteurs de la mer calédoniens. »